

Le 24 avril 2013 INS C

0497 Autorisation de dépenses 2013 ; crédit d'engagement annuel pour la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel (HE-Arc) ; participation financière du canton de Berne

1. Objet Participation financière du canton de Berne pour l'année 2013 à la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et à la Haute Ecole Arc (HE-Arc) des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel.



2. Bases légales

Modification du 11 septembre 2012 de la loi du 8 septembre 2004 : nouvelle appellation : Loi relative à l'adhésion du canton de Berne à la convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et à la convention intercantonale concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel, concernant les articles 3, 4, 5 et 6 (RSB 439.32)
Articles 51, 52, 53 et 54 de la convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse romande (HES-SO)
Article 50 de la convention du 14 octobre 2003 concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel
Articles 47, 48, alinéa 1, lettre c, 49, 50, alinéa 2 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LPF, RSB 620.0)
Article 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OPF, RSB 621.1)

3. Type de dépense et qualification juridique de la dépense Dépense périodique et liée (art. 47, 48, al. 1 LFP)
Dépense déléguée (art. 3 de la loi relative à l'adhésion)

4. Montant du crédit déterminant 13 808 118 francs

5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercices Crédit d'engagement annuel (art. 50, al. 2 LPF)
Compte 361001
Formation en haute école spécialisée 08.09.9100

91102000000 HES-SO et HE-Arc
Contribution publique, marge contributive de niveau VII
Exercice 2013
Ce montant est inscrit au budget.

A la Direction de l'instruction publique

Certifié exact

Le chancelier :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a large, looped 'P' and a smaller 'g'.